

~~11. 2. 1930~~ Box 97. H. 4 97. H. 4
Saintes : Comm. des Arts etc

STATUTS

de la

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la

CHARENTE - INFÉRIEURE

et

SOCIÉTÉ D'ARCHEOLOGIE DE SAINTES *

— » « —

Article 1^{er} — La Commission a pour but spécial de rechercher, dans le département, les ruines, les substructions et les monuments qui lui paraissent offrir un intérêt historique ou artistique ; de proposer aux autorités constituées les mesures nécessaires à en assurer la conservation et de donner son avis sur les plans et devis dressés à cet effet et qui sont soumis à son examen. Elle fera par elle-même tout ce qui lui sera possible, par l'emploi des dons, des subventions et des cotisations qu'elle aura reçus, pour atteindre le but qu'elle se propose. Enfin elle entretiendra, avec l'administration du département et le Ministère des Beaux-Arts, une correspondance relative à tout ce qui concerne les monuments historiques du pays.

Article 2. — La Commission se compose de trente membres titulaires, pris dans le département, nommés par M. le Préfet, sur la proposition de la Commission. Ils sont, autant que possible, répartis dans les six arrondissements, en raison de leur richesse archéologique.

Les membres titulaires qui, sans excuse valable, auront manqué à six réunions consécutives et n'auront, en outre, produit aucun travail pendant ce temps, seront, par lettre, mis en demeure de déclarer s'ils veulent ou non continuer à faire partie de la Commission et, suivant leur réponse, M. le Préfet sera prié de pourvoir à leur remplacement.

Article 3. — La Commission s'adjoit des membres correspondants en nombre illimité. Ils sont nommés par la Commission sur présentation du Bureau et paient une cotisation annuelle de dix francs. Ils peuvent se libérer de toute cotisation en versant 200 francs. Tout membre titu-

* Ces statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral du 31 mars 1880 et modifiés par arrêté préfectoral du 20 janvier 1927.



21. 2. 1930

laire qui cesse d'habiter le département devient de droit membre correspondant.

Article 4. — Les membres correspondants ont droit d'assister aux séances, de prendre part aux élections, aux délibérations avec voix délibérative, sauf le cas où la Commission est administrativement saisie par M. le Préfet, en un mot à tous les travaux de la Commission. Ils en reçoivent toutes les publications.

Article 5. — Un diplôme, signé du Président et des membres du Bureau, est délivré à tous les membres titulaires ou correspondants.

Article 6. — Pour faciliter sa tâche, la Commission choisit, parmi ses membres titulaires ou correspondants, des inspecteurs cantonaux, nommés pour trois ans, en assemblée générale et sur présentation du Bureau ; ils peuvent être réélus. Ils ont mission de faire promptement connaître toutes les découvertes faites dans leurs circonscriptions et signalent sans retard tout projet pouvant menacer un monument, soit dans sa forme, soit dans son existence.

Un questionnaire est adressé deux fois par an à MM. les inspecteurs, qui doivent le renvoyer avec leurs observations, du 1^{er} au 15 juillet et du 1^{er} au 15 décembre.

Article 7. — Un Comité de trois membres, nommés tous les ans en assemblée générale, est chargé de choisir et de préparer les matières qui doivent composer le Recueil. Le Président, le Vice-Président et le Secrétaire font de droit partie de ce Comité.

Article 8. — Toutes les nominations se font au scrutin et à la majorité absolue au premier tour, et relative au second.

Article 9. — Le Bureau de la Commission se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Ils sont pris parmi les membres titulaires résidant dans l'arrondissement de Saintes et nommés chaque année, ainsi que les trois membres éligibles du Comité de publication, dans l'assemblée générale du mois d'octobre. Les uns et les autres peuvent être réélus.

Article 10. — En cas de vacances dans le Comité ou le Bureau, ce dernier y pourvoit d'office, jusqu'aux prochaines élections.

Article 11. — Le Président dirige les travaux de la Commission. Il propose à M. le Préfet, après avoir pris l'avis du Bureau, lorsqu'il ne sera pas possible d'attendre une assemblée générale, les mesures urgentes à prendre pour la conservation des monuments.

Article 12. — En l'absence du Président, le Vice-Président occupe le fauteuil et le remplace dans toutes ses attributions. Si ce dernier n'est pas présent, il est remplacé par le plus ancien membre titulaire.

Article 13. — Le Secrétaire est chargé de la correspondance, de la rédaction des rapports, ainsi que de la conservation des archives. Il signe les convocations, rédige les procès-verbaux des réunions du Bureau et des assemblées générales, qu'il transcrit sur le registre, après leur approbation, et les fait signer par le Président.

Le Secrétaire peut s'adjoindre un membre de la Commission pour l'aider dans son travail d'ensemble et plus spécialement dans celui de l'impression du Recueil.

Article 14. — Le Trésorier est dépositaire de tous les fonds appartenant à la Commission. Il est chargé du recouvrement des dons, des subventions et des allocations. Il ne peut acquitter les dépenses que sur mandats ordonnancés par le Président.

Article 15. — Les membres du Bureau font de droit partie de toutes les Sous-Commissions.

Article 16. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

Article 17. — La Commission offre un tirage à part de vingt-cinq exemplaires, sans titre ni faux titre et sans couverture imprimée, à l'auteur de tout travail au moins égal à seize pages d'impression.

Article 18. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers mardis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le mardi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance de janvier, le compte rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Article 19. — Un règlement interprétatif et d'administration intérieure résoudra, s'il y a lieu, les difficultés que pourrait présenter l'exécution des présents statuts.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES & CORRESPONDANTS

(1^{er} Avril 1927)

MEMBRES TITULAIRES

MM.

- ARMAND (Docteur Maurice), rue St-Maur, 16, Saintes.
BABINOT (Ferdinand) ✱, rue Saint-Vivien, 8, Saintes.
BLANCHARD (Charles), caissier de la Caisse d'Epargne, Saintes.
CHAPSAL (Fernand) G. O. ✱, sénateur, maire de Saintes, président d'honneur, 6, rue Saint-Maur, Saintes.
CHARRIE (Gaston) ✱, propriétaire, Plassay.
CLÉNET (le chanoine Emmanuel), aumôn. des P^{tes} Sœurs des Pauvres, secrétaire, rue Hôtel-de-Ville, 7, Saintes.
DANGIBEAUD (Charles), I. ☉, bibliothécaire, conservateur des Musées, rue des Ballets, 14, Saintes.
DEBAIN (Ernest), courtier, Marennes.
DUMONTET (Albert), ✱, avoué, rue des Jacobins, 25, Saintes.
ENARD (Paul), à la Cotinière, St-Pierre-d'Oleron.
GARNIER, au Logis de Vaux, par St-Palais-sur-Mer.
GENEVIERE (François), O. ☼, industriel, avenue Jules-Dufaure, Saintes.
JEANDEAU (Mgr), licencié ès-lettres, supérieur de l'Institution N.-D. de Recouvrance, Saintes.
LABONNEFON (chanoine Camille DE), ✱, I. ☉, ☼, chanoine titulaire, La Rochelle.
MARTINEAU (Maurice), ✱, rue des Jacobins, 22 bis, Saintes.
MESNARD (Amédée), I. ☉, vice-président, 9, place du Marché, Saint-Jean-d'Angély.
MESTREAU (Abel), propriétaire, Saintes.
MUSSET (Georges), I. ☉, lauréat de l'Institut, bibliothécaire, archiviste-paléographe, président de la Commission, rue Gargoulleau, La Rochelle.
NAUD (Georges), I. ☉, architecte, rue des Notre-Dame, 9, Saintes.
PELLISSON (Marcel), propriétaire à Léchailler, com. de St-Seurin-d'Uzet, par Mortagne-sur-Gironde.
PÉRARD (abbé Jean), curé de Cressé, par Beauvais-sous-Matha.
TEXIER (docteur), 8, rue Rose, St-Jean-d'Angély.
TORTAT (Gaston), juge honoraire, rue St-Maur, Saintes.
VAUX (M.-J. JOURDA DE) DE FOLLETIER, ☉, archiviste départemental, La Rochelle.
VIGEN (docteur Charles), licencié en droit, Montlieu.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- ANDRÉ (abbé Auguste), aumônier, Marans.
ARMAND (Emmanuel), propriétaire, aux Pinauds, près
Saintes.
ARNAULD (Mlle Henriette), aux Rulauds, com. de Pes-
sines, par Saintes.
AUBUSSON (M^e A.), place Bassompierre, Saintes.
BARBE (Mgr Alphonse), vicaire-général, rue Fromentin,
La Rochelle.
BARBOTIN (l'abbé Georges), aumônier de l'hôpital géné-
ral, rue St-Louis, La Rochelle.
BARTHE (Mgr Emile), vicaire-général hon., Portel (Aude).
BAROT (Henri), rue de la Sourdière, 20, Paris (1^{er}).
BAUDRY (André), 18, rue Testard, Saïgon (Indochine).
BAURE (Mgr Ovide), vicaire-général, 17, rue de l'Evescot,
La Rochelle.
BELLIER (abbé Victor), St-Trojan (Ile d'Oleron).
BELLOT (Samuel), 13, cours Lemercier, Saintes.
BERNARD (Paul), pharmacien de 1^{re} classe, rue de Cham-
pagne, 3, à Saintes.
BERTRAND (colonel), O. ✱, 29, rue Amelot, La Rochelle.
BICHON, 10, rue Ernest-Moreau, Marans.
BLANCARD (Léon), directeur des Contributions Indirectes
en retraite, 23, rue St-Gervais, Jonzac.
BLANCHET (Charles), directeur des Grands Magasins *Au
Progrès*, cours National, Saintes.
BOUCHET (Joséph), boulev. de la Plage, 316, Arcachon.
BOUINEAU (Paul), armateur, Le Château, Ile d'Oleron.
BOULET (abbé André du) DE LA BOISSIERE, aumônier de
l'hôpital civil et militaire, Saintes.
BOURRIAU (docteur Raymond), 25, rue Amos-Barbot, La
Rochelle.
BOURRICAUD (Louis), professeur agrégé au lycée de Ba-
yonne, villa St-Joseph, St-Jean-d'Anglet (Basses-Pyr.).
BOUYER (Mgr Pierre), ✱, vicaire-général, 22, rue Saint-
Louis, Fort-de-France (Martinique).
BRUNET (Albert), entrepreneur, 6, rue de l'Artois, Saintes.
BRUNET (Simon), conseiller municipal, 6, rue de l'Ar-
tois, Saintes.
CAZELLE (Jean), inspecteur aux Chemins de fer de l'Etat,
avenue Gambetta, 175, Saintes.
CHAINET, propriétaire, rue des Dames, à Pons.
CHAUVET (Gustave), 26, r. du Jardin des Plantes, Poitiers.
CHENEREAU (L.-M.-P.), ✱, 38, rue des Mathurins,
Paris (XIII^e).
CLANET (Léon), juge suppléant au Tribunal de Com-
merce, 3, rue St-Eutrope, Saintes.
COGNACQ (musée), à Saint-Martin (Ile de Ré).
COULON (l'abbé Léon), curé-doyen de St-Martin-de-Ré.
COUSIN (Georges), directeur du *Crédit Lyonnais*, cours
National, Saintes.

- COUSSET (N.), receveur des Contributions indirectes en retraite, 93, rue Saint-Eutrope, à Saintes.
- COUTANSEAU (Eugène), 2, rue Chef-de-Ville, La Rochelle.
- COUTANSEAU (Justin), ✠, 2, rue de l'Esvière, Angers, Maine-et-Loire).
- CUGNAC (comte Guillaume DE), ✱, lieutenant-colonel en retraite, 1, rue Courbet, Rochefort-sur-Mer.
- CURIEN (S G. Monseigneur), évêque de La Rochelle et Saintes, La Rochelle.
- DELOULAY (François-Elie), ✱, I. ②, receveur principal des Postes et Télégraphes, villa Tartifume, Mustapha Supérieur, à Alger.
- DENIS (Chanoine Gustave), curé de Saint-Vivien, 11, rue de La Roche, Saintes.
- DENIS, boulevard Lair, St-Jean-d'Angély.
- DESCHAMPS (A.), pharmacien de 1^{re} classe, 9, rue Saint-Maur, Saintes.
- DOUBLET (Pascal), principal du Collège, Saint-Jean-d'Angély.
- DRESNAY (Madame la marquise DU), au Château du Cormier, près Saintes.
- DRUJON (Léon), I. ②, attaché au Comité Français des Expositions à l'Etranger, 31, rue Morard, Paris (XIV^e).
- DUMONTET (André), propriétaire à Archiac.
- DUVEAU (chanoine Emile), licencié ès lettres, supérieur du Petit Séminaire, à Saintes.
- ESPERANDIEU (Emile), ✱, lieutenant-colonel en retraite, membre de l'Institut, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine).
- FERRAND (Edmond), avoué honoraire, 68, cours National, Saintes.
- FERRET (Mlle Anne-Julie), propriétaire, Port-d'Envaux.
- FLEURIAN (docteur Henri DE), Soubise.
- FOUCHE (le chanoine Camille), curé-archiprêtre de Jonzac.
- GABORIT (Germain), 11, Chaussée de l'Eperon, St-Jean-d'Angély.
- GADIOT (Gérard), professeur de dessin au Collège de Garçons, Verdun (Meuse).
- GAILLARD (l'abbé Georges), curé de St-Vivien de Pons.
- GENEVIERE (Paul), industriel, av. Jules-Dufaure, Saintes.
- GRASILLIER (Léonce), 89, boul. Bineau, Neuilly-sur-Seine.
- GRISSAC (docteur DE), Logis de Grissac, par Cravans. Argenteuil, boulev. Ste-Jeanne-d'Arc, 9 (Seine-et-Oise).
- GROUILLARD (Maurice), trésorier de la Commission, 63, place Saint-Eutrope, Saintes.
- GUILLET (Louis) ✱, négociant, maire de Nieul-lès-Saintes, rue de Laroche, Saintes.
- GUIMARD (Paul), rue Cuvilliers, Saintes.
- HÉRON (l'abbé Albert), curé de Saint-Romain-de-Benet.
- JEANDEAU (abbé Jules), curé de St-Georges-de-Didonne.
- KERRAOUL (Mme VITTEU DE), 15, rue des Jacobins, Saintes.

- LABARTHE, chirurgien-dentiste, cours Lemercier, Saintes.
LAMAISON (Jacques), propriétaire, Bessec, près Montlieu.
LAURAIN (André), élève de Polytechnique, 17, rue du Collège, Saintes.
MACABIOU (Amédée), rue Fleuriau, La Rochelle.
MAILLET (Anatole), propriétaire à Dion, par Chérac.
MARCHAT (Arthur), ✱, ☉, avoué, faubourg d'Aunis, à St-Jean-d'Angély.
MARTINEAU (Fernand), pharmacien de 1^{re} classe, Saint-Georges (Ile d'Oleron).
MARTZ (le docteur Jean), Pont-l'Abbé-d'Anoult.
MASSIOU (Léon), 4, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine.
MECHIN (Henry), sculpteur, rue de la Boule, Saintes.
MIGRE (marquis Joseph DE), 21, quai Malaquais, à Paris, et rue Montaigne, à Saintes.
MONTEAU (Paul), rue Cuvilliers, Saintes.
MONTOUROY (Bernard PAYEN DE), château du Chatelard, Meursac.
MORISSET (Mme) propriétaire, Cressé.
MORISSET (Raoul), Ecoyeux.
MOULIN (l'abbé Alphonse).
MUFFAT (docteur René), Dolus (Ile d'Oleron).
NORMAND d'AUTHON (Charles), maire, au château d'Authon.
OLIVIER (l'abbé Adrien), curé de Lardy (Seine-et-Oise).
ORLAGUET (Justin), imprimeur, rue Urbain-Loyer, Saintes.
OUDET (François), ✱, chef d'escadrons, 21, rue Denfert-Rochereau, Paris (V^e).
PELLETREAU (Léon), 53, r. de Lonchamps, Paris (XVI^e).
PITARD (chanoine Hilaire), curé de Saint-Palais, 165, avenue Gambetta, Saintes.
POMMEREAU (Gaston), maire, Cravans.
POUPET, percepteur, 140, avenue Gambetta, Saintes.
RICHARD (l'abbé Gabriel), curé de Notre-Dame, La Rochelle.
ROGEE-FROMY (Eugène), négociant, 2, rue Tour-Ronde, Saint-Jean-d'Angély.
ROUSSELOT (Siméon), courtier, rue de l'Artois, Saintes.
SAINT-MARSAULT (comte Maurice GREEN DE), rue Saint-Louis, Poitiers.
SAINT-PAUL (abbé Joseph MESNEAUD DE), curé-doyen, Saujon.
SEGUIN (le docteur Marcel), C. ✱, médecin en chef de la Marine, du cadre de réserve, Chérac (Ile d'Oleron).
TAITTINGER (Pierre), ✱, ☉, député, maire de Saint-Georges-des-Coteaux, rue Chardon-Lagache, 34, Paris (XII^e).
TETAUD (Robert), agent général du groupe de l'Urbaine, 17, rue du Collège, Saintes.
TEXIER (l'abbé Marcel), curé de Paillé.

THIBEAUDEAU (l'abbé André), licencié ès sciences, directeur de l'Externat Notre-Dame, Pons.
THIBEAUDEAU (Maxime), propriét., Virlet, par Pérignac.
THOMAS (Paul), $\odot$, notaire, Saint-Pierre-d'Oleron.
VAUROUX (S. G. Mgr Paul SAGOT DU), évêque d'Agen (Lot-et-Garonne).
VIAUD (l'abbé Raymond), directeur au Grand Séminaire, rue Massiou, La Rochelle.
VICTORIA AND ALBERT MUSEUM, Southkensington, Londres.

Président d'honneur, M. Fernand CHAPSAL, G. O. $\ast$, sénateur, maire de Saintes, 6, rue St-Maur, Saintes.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1927 :

Président, M. Georges MUSSET, I. $\odot$, lauréat de l'Institut, archiviste-paléographe, bibliothécaire, rue Gargouilleau, La Rochelle ;
Vice-président, M. Amédée MESNARD, I. $\odot$, 9, place du Marché, Saint-Jean-d'Angély ;
Vice-président honoraire, M. le docteur Charles VIGEN, licencié en Droit, à Montlieu ;
Trésorier, M. Maurice GROUILLARD, 63, place Saint-Eutrope, à Saintes ;
Trésorier-adjoint, M. Georges COUSIN, directeur du CRÉDIT LYONNAIS, cours National, à Saintes ;
Secrétaire, M. l'abbé Emmanuel CLÉNET, chanoine de La Rochelle et d'Agen, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, 7, rue Hôtel-de-Ville, Saintes.

COMITE DE PUBLICATION :

M. Ch. DANGIBEAUD, I. $\odot$; Mgr G. JEANDEAU ; M. M. MARTINEAU, $\ast$, membres élus.

Le PRÉSIDENT, le VICE-PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.